Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 029-212901805-20251215-DEL2025008059-DE

TI-KÊR PLOUZIRI
MAIRIE DE PLOUDIRY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUDIRY
Séance du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-008-059

L'an deux mille vingt-cinq, le **quinze décembre** à dix-huit heures quarante-cinq,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.
Date de convocation : 08 décembre 2025

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, LÉON Marie-Pierre, OMER Élodie, AILLET Jérôme, MERDY Gildas, JAFFREDOU Annick, CHEMINOT Patricia, TROËL Erwan, LE CORRE Brivael, VIGNAUD Jennifer.
Absent(e)s excusé(e)s :
Absent(e)s non excusé(e)s : CADIOU Lauren
Secrétaire de séance : *CAM Jean-Yves*

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	11	0	11	0	0

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE-AVANT-PROJET DÉFINITIF

Madame la Maire rappelle au conseil que le projet de rénovation de l'école maternelle de Ploudiry, a été réalisé en plusieurs étapes :

- Réalisation d'un audit énergétique
- Accompagnement du SDEF
- Consultation et choix de Maîtrise d'œuvre (IDEA Ingénierie)

Afin de lancer les consultation, l'assemblée doit donner son accord de principe sur l'avant-projet, présenté par l'entreprise IDEA INGENIERIE, et le budget estimé à 217 000 € (de travaux, hors frais annexes, tels que ENEDIS, diagnostics…)

Le conseil émet un avis favorable à l'avant-projet présenté.

Pour copie conforme au registre,

La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves CAM